

DELIBERATION
relative à la convention d'hébergement du Datacenter en IDF

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de convention présenté en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 – Conventions

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la convention d'hébergement du Datacenter en IDF ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
(dont 28 membres avec voix délibératives)

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 15

Procurations : 10

Abstention : 0

Pour : 25

Contre : 0


La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires
Dominique Marchand
Dominique MARCHAND

Pièces jointes : Projet de convention